

Compétences transversales : les outils de la Région Ile-de-France pour professionnaliser les acteurs

21 Janvier 2020

Adeline Dieudonné - Chef du service Conception et mise en œuvre des dispositifs, sous-direction Formations socles et parcours professionnels, Conseil régional d'Ile-de-France



La sécurisation du parcours des jeunes est au cœur des dispositifs de formation de la sous-direction « Formations socles et parcours professionnels » de la Région Ile-de-France.

« La « carte de compétences » d'insertion professionnelle pour les jeunes 16-25 ans favorise la construction, avec le bénéficiaire, de son parcours de formation et précise les compétences à développer pour atteindre les objectifs visés. »

Quelles sont les activités de la sous-direction formations socles et parcours professionnels au sein du Conseil régional d'Ile-de-France ?

Le périmètre du service concerne les dispositifs de formation à destination des jeunes franciliens en demande d'insertion (Parcours Entrée dans l'Emploi-PEE, Espace dynamique d'insertion-EDI, Ecole de la 2ème chance-E2C) et des publics demandeurs d'emploi pour l'accès aux savoirs de base de leur conception à leur exécution. Ces dispositifs ont une entrée commune : le projet professionnel.

Le service intègre également les actions d'orientation, en participant au financement et au développement des missions locales.

Quels sont les différents outils mis en place pour aider à la professionnalisation des organismes et acteurs concernant le développement des compétences transverses des apprenants ?

Depuis 2010, la « carte de compétences » d'insertion professionnelle pour les jeunes 16-25 ans favorise la construction, avec le bénéficiaire, de son parcours de formation et précise les compétences à développer pour atteindre les objectifs visés. Les jeunes apprennent à identifier leurs potentialités et à valoriser leurs compétences.

Dans le cadre du Plan régional d'investissement dans les compétences (Pric), la Région a proposé de digitaliser la carte de compétences pour une utilisation plus large et plus souple et assurer un meilleur suivi des stagiaires.

De plus, il est prévu de réaliser un Mooc « Sécuriser les parcours par les compétences » afin de démultiplier l'usage de la méthodologie de sécurisation des parcours et de la carte de compétences développée par la Région Ile-de-France en lien avec les professionnels.

Enfin, la Région souhaite valoriser les performances des dispositifs par le biais de prime accordée en fonction de l'atteinte des résultats en termes de suite de parcours et d'accueil de publics prioritaires au regard de leur niveau.

Elle participe également à la sécurisation du parcours des jeunes et à la prise en charge globale du stagiaire de la formation professionnelle à travers la protection sociale, la rémunération et l'aide aux transports.

Le PEE, programme d'insertion lancé en 2018 à destination des jeunes peu ou pas qualifiés se décline également en parcours sécurisés. Pouvez-vous nous en rappeler le cadre ?

Les parcours sécurisés visent un accès à un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, à un emploi direct ou à une entrée en formation qualifiante pour un groupe dédié. Ils sont construits et contractualisés avec des centres de formation d'apprentis, des entreprises, des organismes de formation. Ils ciblent un secteur particulier ou plusieurs métiers. Les parcours sécurisés sont ouverts aux

jeunes ayant un projet professionnel validé.

L'articulation entre les dispositifs PEE et Garantie Jeune est également possible.

Comment répondez-vous à l'enjeu d'une information sur l'offre de formation à la fois lisible et fiable ?

Nous rappelons régulièrement aux organismes de formation, lors des visites sur place ou des comités de pilotage, de déclarer et mettre à jour sur DOKELIO Ile-de-France, les données relatives aux sessions de formation dispensées. Cette obligation a pour objectif d'apporter une meilleure lisibilité et visibilité aux actions et sessions de bénéficiaires, prescripteurs et orienteurs.

Quelle est l'actualité de votre service sur 2020 ?

Il y a tout d'abord le renouvellement du Programme régional de formations transversales (PRFT) avec l'instauration d'une prime à la performance en janvier 2020.

De nouvelles modalités de financement des missions locales seront également mises en œuvre avec l'instauration progressive d'indicateurs d'orientation sur les dispositifs régionaux en 2021.

Enfin, on peut citer l'appel à projets Pric avec 38 dossiers sélectionnés autour de deux orientations : répondre aux besoins de compétences insatisfaits en raison d'une inadaptation de l'offre et favoriser la sécurisation des parcours et l'innovation dans les modalités de formation notamment via les technologies numériques.

Propos recueillis par Laurence La Pinta (janvier 2020)

Tags : [carte de compétences](#) ^[1] | [compétences transverses](#) ^[2] | [Conseil régional d'Ile-de-France](#) ^[3] | [demandeurs d'emploi](#) ^[4]